



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 14h30/18h

Mardi, mercredi et jeudi : 9h/12h30 et

13h30/18h

Vendredi: 9h/12h30 et

13h30/17h30

Samedi: 9h/12h

# **PASSEPORT**

MINEUR(E)

## Communauté de Communes 6 av. du Marronnier - 63380 Pontaumur - 04 73 79 70 70



Rendez-vous à prendre sur place, par téléphone ou sur www.ccvcommunauté.fr, rubrique Services
DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS:
15 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire de l'enfant mineur et de son représentant(e) légal(e) lors du dépôt du dossier et du retrait du titre. Aucun retard ne sera toléré.

## FAIRE LA PRÉ-DEMANDE SUR WWW.ANTS.GOUV.FR

1 <sup>ère</sup> DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE / VOL
Timbre fiscal :  • 17 € moins de 15 ans  • 42 € de 15 à 18 ans	☐ Timbre fiscal :  • 17 € moins de 15 ans • 42 € de 15 à 18 ans	Timbre fiscal :  • 17 € moins de 15 ans • 42 € de 15 à 18 ans
Photos couleur moins de 6 mois (tête nue, sans lunettes, fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)	Photos couleur moins de 6 mois (tête nue, sans lunettes, fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)	Photos couleur moins de 6 mois (tête nue, sans lunettes, fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)
Acte de naissance de moins de 3 mois	Justificatif de domicile de moins de 1 an	Justificatif de domicile de moins de 1 an
Justificatif de domicile de moins de 1 an	Pièce d'identité de son représentant(e) légal(e)	Pièce d'identité de son représentant(e) légal(e)
Pièce d'identité du mineur(e) et de son représentant(e) légal(e)	Ancien passeport  Carte d'identité du mineur(e) si celui-ci en possède une	Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à faire dans un Commissariat ou une Gendarmerie
Où se procurer des timbres fi internet > timbres.impots.go	Carte d'identité du mineur(e) si celui-ci en possède une	





## **PASSEPORT**

MINEUR(E)

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 14h30/18h Mardi, mercredi et jeudi: 9h/12h30 et 13h30/18h Vendredi: 9h/12h30 et

13h30/17h30 Samedi : 9h/12h Communauté de Communes 6 av. du Marronnier - 63380 Pontaumur - 04 73 79 70 70



Rendez-vous à prendre sur place, par téléphone ou sur www.ccvcommunauté.fr, rubrique Services
DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS:
15 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire de l'enfant mineur et de son représentant(e) légal(e) lors du dépôt du dossier et du retrait du titre. Aucun retard ne sera toléré.

	_
Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à à	
Obligatoire: connaître les dates et lieux de naissance de ses narents	

#### FAIRE LA PRÉ-DEMANDE SUR WWW.ANTS.GOUV.FR

1741112 274 1 16 3241171132 3341 1 <u>4 44 447114 1313 3341 14</u>				
1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE / VOL		
Timbre fiscal :  • 17 € moins de 15 ans  • 42 € de 15 à 18 ans	Timbre fiscal :  • 17 € moins de 15 ans  • 42 € de 15 à 18 ans	Timbre fiscal :  • 17 € moins de 15 ans  • 42 € de 15 à 18 ans		
Photos couleur moins de 6 mois (tête nue, sans lunettes, fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)	Photos couleur moins de 6 mois (tête nue, sans lunettes, fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)	Photos couleur moins de 6 mois (tête nue, sans lunettes, fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé (non découpées)		
Acte de naissance de moins de 3 mois	Justificatif de domicile de moins de 1 an	Justificatif de domicile de moins de 1 an		
Justificatif de domicile de moins de 1 an	Pièce d'identité de son représentant(e) légal(e)	Pièce d'identité de son représentant(e) légal(e)		
Pièce d'identité du mineur(e) et de son	Ancien passeport	Déclaration de perte remplie sur place ou de vol à		
représentant(e) légal(e)	Carte d'identité du mineur(e) si celui-ci en possède une	faire dans un Commissariat ou une Gendarmerie		
Où se procurer des timbres fise internet > timbres.impots.gou	Carte d'identité du mineur(e) si celui-ci en possède une			

......

#### Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous)

- Factures d'électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau, loyer d'une agence immobilière;
- Impôts sur le revenu (année en cours), taxe d'habitation ou foncière ;
- Attestation d'assurance habitation.



Divorce ou séparation : jugement obligatoire complet.

**Garde alternée** : justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur et attestation de résidence alternée.

Placement : jugement, carte d'identité et justificatif de domicile du représentant légal.





#### **DISPOSITIF DE RECUEIL**

Locaux de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans 6 av. du Marronnier - 63380 Pontaumur

04 73 79 70 70 - dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr

#### Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous)

- Factures d'électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau, loyer d'une agence immobilière;
- Impôts sur le revenu (année en cours), taxe d'habitation ou foncière ;
- Attestation d'assurance habitation.



**Divorce ou séparation** : jugement obligatoire complet.

**Garde alternée** : justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur et attestation de résidence alternée.

Placement : jugement, carte d'identité et justificatif de domicile du représentant légal.







#### **DISPOSITIF DE RECUEIL**

Locaux de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans 6 av. du Marronnier - 63380 Pontaumur

04 73 79 70 70 - dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr